

## **Interpellation de Mme Czekalski : La gestion du bois de la Cambre et son impact sur les communes voisines.**

**Mme Czekalski** rappelle qu'en date du 16 septembre 2019, des articles de presse ont évoqué la gestion du bois de la Cambre. La Ville de Bruxelles, qui actuellement en assure seule la gestion, serait favorable à un transfert de cette compétence à la Région.

Ce transfert permettrait d'avoir une vision globale du site considéré car l'impact des événements qui y sont organisés ne se limite pas à la Ville de Bruxelles mais s'étend aux communes voisines, Uccle et Ixelles. Comme le déclare Mme Jellab, Echevine des Espaces verts à la Ville de Bruxelles, le bois de la Cambre est un site trop difficile à administrer pour une seule commune.

Il faudrait organiser une consultation des communes intéressées (Ville de Bruxelles, Uccle, Ixelles, Watermael-Boitsfort).

Le MR bruxellois est en faveur d'une gestion efficace et concertée des espaces verts de la Région de Bruxelles-Capitale, qui ont besoin d'un investissement pour assurer leur entretien et leur maintien à long terme.

Ce point a-t-il été évoqué au sein de la Conférence des Bourgmestres ? Des contacts ont-ils été établis avec le gouvernement bruxellois ? Si le transfert de compétences a effectivement lieu, comment sera organisée la gestion du bois à l'échelon régional ?

**M. Cools** précise que la commune d'Uccle n'est pas concernée directement par le débat sur l'éventuel transfert de la gestion du bois de la Cambre de la Ville de Bruxelles à la Région bruxelloise.

Par contre, la circulation dans le bois de la Cambre et sa fermeture à l'occasion d'événements ont un impact sur la vie des Ucclois.

À cet égard, M. Cools rappelle qu'il a posé une question orale sur les fermetures du bois de la Cambre en mars dernier, car il estime que le bois est fermé de manière trop fréquente. L'accident mortel survenu il a une vingtaine d'années a peut-être incité les décideurs à faire preuve d'un excès de précautions en ce domaine, quoique la fermeture du bois soit tout à fait justifiée en cas de circonstances climatiques exceptionnelles.

Il faut absolument que la commune d'Uccle et les autres communes intéressées soient associées aux mesures qui viseraient à modifier l'organisation actuelle de la circulation dans le bois de la Cambre, car la Conférence des bourgmestres peut en débattre mais ne dispose pas d'un pouvoir de décision en la matière.

La commission régionale de circulation est un des lieux où le débat sur l'organisation de la circulation peut être mené.

**M. le Bourgmestre** répond qu'avec d'autres élus, tous partis confondus, il a plaidé en faveur de la « régionalisation » de la gestion du bois de la Cambre.

La commune ne peut évidemment se désintéresser du bois de la Cambre, ni se cantonner à la question de la fluidité du trafic dans le bois, car ce site est en quelque sorte le jardin d'une grande partie de la population uccloise.

L'actuel Ministre régional de l'Environnement s'est prononcé en faveur du transfert de la gestion du bois à l'administration de la région de Bruxelles-Capitale.

M. le Bourgmestre souligne aussi que les relations avec la Ville de Bruxelles se sont améliorées, car celle-ci semble moins encline à considérer le bois de la Cambre comme son pré carré. Ce changement d'attitude est tout à fait positif car les citoyens se moquent bien de savoir qui gère le bois de la Cambre : ce qui importe pour eux, c'est qu'il soit bien géré, quelle que soit l'autorité compétente.

L'actuel Bourgmestre de Bruxelles est mieux disposé à l'égard de la commune d'Uccle : les contacts sont réguliers et l'information circule, notamment en cas de fermeture du bois, qui demeure jusqu'à présent une prérogative de la Ville de Bruxelles.

Les quatre communes intéressées ont demandé d'être associées aux discussions relatives à la gestion future du bois de la Cambre.

**M. Desmet** remarque que les situations se débloquent lorsque les écologistes participent à des Collèges échevinaux, comme c'est le cas à la Ville de Bruxelles. Ceci illustre bien la nécessité de dépasser les clivages, qui a été affirmée en début de séance à l'occasion de l'interpellation citoyenne.

**Mme Czekalski** remercie M. le Bourgmestre pour sa réponse. Elle s'efforcera pour sa part d'assurer le suivi de ce dossier à la commission Environnement du Parlement bruxellois.